



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : Sainte-Paule

Date : 2 juin 2021

Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2020-2021

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école (à développer, consolider ou maintenir)	Au regard des manifestations (ex. : actes de violence, sentiment de sécurité)
<ul style="list-style-type: none">• Ateliers portant sur la cyberintimidation et les réseaux sociaux offerts par l'AVSEC : maintenir (non offerts cette année en raison de la pandémie)• SCP: à maintenir• Afficher les comportements attendus dans les espaces de vie commune : à maintenir• Jeux supervisés et animés par le SDG lors des dîners : à maintenir• Un adulte surveillant participe et encourage lors des récréations: à maintenir• Page dans l'agenda et dans le cahier de gestion sur la sensibilisation de la violence et de l'intimidation : à maintenir• Rencontres de régulation en équipes-cycles et avec l'équipe d'encadrement : à maintenir• Système de caméra à l'entrée principale pour sécuriser notre milieu : à maintenir	<ul style="list-style-type: none">• Nous devons poursuivre le développement du sentiment de sécurité dans notre école. Tout cela peut se faire à l'aide du système SCP.



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

- Sensibilisation des élèves aux gestes à choisir lors d'un conflit (faire les bons choix) : à maintenir
- Partenariat avec les parents des élèves qui ont certaines difficultés dans leurs relations avec les autres : à maintenir.
- Système de renforcement des comportements attendus : à maintenir

Mise en œuvre des moyens

Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :

Les mesures de prévention : oui /non pourquoi?

- Oui, nous avons beaucoup d'éléments mis en place. Cependant, nous sommes forcés de constater que nous avons du travail à faire pour faire réaliser aux élèves que leurs comportements sont parfois inadéquats.

Les modalités de signalement et de consignation : oui/non pourquoi?

- L'outil mémo est utilisé par l'équipe d'encadrement, mais pourrait l'être davantage par les enseignants. Ceci est un élément à travailler.

Les mesures éducatives et de sanction : oui/non pourquoi?

- Un système qui encadre les comportements inadéquats avaient été mis en place en février 2020 (classe d'accueil). Nous n'avons pas pu l'utiliser cette année en raison des bulles-classes. Nous souhaitons le remettre en place dès septembre 2021, si possible.

Les mesures de soutien : oui/non pourquoi?

- Beaucoup de soutien par l'équipe d'encadrement. Retour des classes d'accueil, qui font partie du nouveau système, en septembre 2021, si besoin et si cela est possible.

Les difficultés rencontrées :

- Nous avons des enjeux importants au niveau des comportements à privilégier dans notre école. Par contre, je crois que nous sensibilisons énormément les élèves au fait que nous souhaitons plus d'harmonie et de respect. Nous devons travailler en équipe-école à trouver des conséquences appropriées aux comportements inadéquats.
- Nous devons tenter de dresser la ligne entre les événements qui se produisent à l'école versus ceux qui se vivent le weekend et le soir. Les répercussions sont parfois très dommageables.



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

Les éléments facilitants :

- Le désir de tous (élèves et personnel) que nous ayons un climat harmonieux.
- La taille de l'école fait en sorte que nous connaissons bien nos élèves et leur famille.
- Le partenariat que nous avons avec les partenaires externes.
- L'enseignement explicite des comportements attendus, et ce dès le début de l'année scolaire.

L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
<p>(Notamment les relations entre le personnel et entre le personnel et les élèves)</p> <ul style="list-style-type: none">• Mise en application d'interventions positives, éducatives plutôt que simplement punitives• Collaboration accrue et concertée entre les différents cadres d'emploi• Cohésion dans les interventions de chacun	<p>(Notamment les relations entre les élèves et entre les élèves et le personnel)</p> <ul style="list-style-type: none">• Développement du lien de confiance entre les élèves et les intervenants (titulaires ou non)• Meilleure compréhension de l'impact des gestes inadéquats chez les autres.• Sentiment de fierté lorsque les comportements que l'élève a choisis étaient les bons.	<ul style="list-style-type: none">• Collaboration efficace• Amélioration des relations par des correspondances positives faites par le personnel (appels soleils, cartes postales...)• Communication efficiente face aux situations non souhaitées.• Lien de confiance qui s'établit entre la famille et l'école	<ul style="list-style-type: none">• Collaboration entre le personnel de l'école et le personnel du CSSS (transmission d'informations et de conseils,...)• Entraide de la DPJ dans certains dossiers plus inquiétants.



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

Recommandations

Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de votre plan de lutte.

- Consolidation du code de vie
- Poursuite de l'enseignement des comportements attendus selon les aires de vie commune
- Présentation des plans de leçon en lien avec les comportements attendus
- Accentuation des renforcements positifs et des célébrations des efforts
- Faire de nos valeurs-écoles, un guide intéressant pour l'attente de comportements
- Poursuite des ateliers d'habiletés sociales pour les élèves ciblés (prévention de niveau secondaire)
- Nous devons renforcer notre système de communication avec les parents afin d'assurer une bonne lecture de la situation dans le but d'avoir des interventions ciblées de leur part. Les parents souhaitent collaborer, mais l'importance d'avoir les bonnes informations n'est pas à négliger. Les parents sont informés par Mémo ou par une autre forme de communication, au choix des enseignants et du personnel d'encadrement.

L'évaluation du plan de lutte de l'école Sainte-Paule a été approuvée par le Conseil d'Établissement le 2 juin 2021. No de résolution : #CÉ-21-06-02-18